

## MAIRIE DE BAREGES



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux le 7 décembre, à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ARRIBET Pascal.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 8

**Présents :** ARRIBET Pascal - CASTANG Éric - CRAMPE Laurent - FANLO Éric - MORESCO Sylvie  
OURSEL Carole - RICHARD Marc

**Absents excusés :** LACABANNE Laura - MIDAN Monique  
MARCOU Joffrey **qui a donné procuration** à ARRIBET Pascal

**Secrétaire de séance :** MORESCO Sylvie

Date de la convocation : 2 décembre 2022

Délibération n° 2022/86

**OBJET : Location matériel communal**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que considérant les nombreuses demandes établies tant par des Associations que par des particuliers pour l'utilisation de divers matériels communaux, il convient de fixer les tarifs de location.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les prix de location par jour comme suit :
  - Barrières : 6 € l'unité
  - Tables : 5 € l'unité
  - Bancs : 2 € l'unité
  - Barnum 3m x 3m : 45 €
  - Barnum 8m x 4m : 90 €
  - Plancha (sans bouteille de gaz) : 50 €
  - Sono : 20 €
  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de location à intervenir

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an ci-dessus  
**Pascal ARRIBET**  
**LE MAIRE**

